

Publié le 23 mars 2015 à 05h00 | Mis à jour à 07h43

Le ministère des Transports craint un exode d'ingénieurs vers le privé



Dans une note de service, le ministère des Transports dit avoir «sensibilisé le Conseil du trésor aux enjeux en cause et réitéré sa détermination à poursuivre ses efforts relatifs au rapatriement de l'expertise et à sa rétention», dans le domaine de l'ingénierie où le privé lui fait une chaude lutte.

Le Soleil, Yan Doublet



Michel Corbeil

Le Soleil

(Québec) La direction du ministère des Transports s'inquiète que le prochain contrat de travail que le gouvernement négocie avec ses employés ne lui fasse perdre des ingénieurs - et l'expertise qu'ils ont développée.

Une note de service a circulé à cet effet, le 20 février, au sein du ministère que dirige Robert Poëti. Le mémo signale que le Secrétariat du conseil du trésor a annoncé «que les conditions de travail spécifiques aux ingénieurs devant prendre fin le 30 mars ne seraient pas renouvelées».

Ces dispositions ont trait à diverses primes que l'État-employeur a accordées à cette catégorie de travailleurs, lors de la précédente ronde pour renouveler les conventions collectives, en 2009-2010.

Selon l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) :

- une prime de 4 % a notamment été octroyée pour garder dans ses rangs les ingénieurs qui ont 30 ans ou plus d'expérience;
- une autre de 8 %, décroissante sur trois ans, pour attirer les jeunes diplômés;
- un aménagement du temps de travail permet d'étirer la semaine de ces professionnels de 35 heures à 40 heures.

Le signataire du courriel prend soin de souligner «que les négociations sont toujours en cours. De nouvelles dispositions visant l'attraction et la rétention des ingénieurs pourront être négociées.

«Le ministère a d'ailleurs déjà sensibilisé le Conseil du Trésor aux enjeux en cause et réitéré sa détermination à poursuivre ses efforts relatifs au rapatriement de l'expertise et à sa rétention.»

Le président de l'APIGQ, Michel Gagnon, a confirmé que les offres salariales ne comprennent pas un renouvellement des primes. Il s'est par ailleurs étonné que les offres formulées à son association soient identiques au reste de la fonction publique et des réseaux de la santé et de l'éducation.

Modulations

M. Gagnon a rappelé une entrevue accordée par le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux. Celui-ci avait refusé d'exclure formellement la possibilité des hausses de salaire par type d'emplois. Le ministre avait alors laissé une fenêtre entrouverte à l'idée d'accorder plus à certaines professions spécialisées, comme les ingénieurs et les informaticiens, que l'État peine à attirer et conserver.

«Je m'aperçois que c'était une phrase creuse, a laissé entendre Michel Gagnon. [...] Nous nous attendions à un dépôt distinct des autres salariés» de l'État. Lors du dévoilement des offres, fin janvier, le président de l'APIGQ a plutôt constaté que «c'est la tondeuse pour tout le monde».

Le leader syndical a signalé que la ministre Michèle Courchesne, prédécesseure de M. Coiteux au Conseil du trésor, avait octroyé aux ingénieurs de l'État «50 % de plus qu'au front commun» syndical. Cette fois, son syndicat a droit aux mêmes offres, soit trois années de gel, suivies de deux ans avec une hausse de 1 %.

Le leader syndical en a profité pour mettre de l'avant que l'écart de salaire ne cesse de se creuser entre ses membres et les ingénieurs des autres paliers de gouvernement. Il est de 40 % avec les ingénieurs d'Hydro-Québec, a-t-il dit en citant l'Institut de la statistique du Québec.

L'attachée de presse du président du Conseil du trésor a confirmé que les offres salariales ne sont pas assorties de primes pour les ingénieurs. Sur les augmentations salariales différenciées, Marie-Ève Labranche s'est contentée de mentionner que ce point ne fait pas partie actuellement des offres.

«Nous sommes en négociations», a-t-elle simplement réitéré. Martin Coiteux et le Secrétariat ont été «sensibilisés [...] aux enjeux en cause», tel qu'indiqué par le ministère des Transports.

© La Presse, Itée. Tous droits réservés.